



Commune de Bossonnens

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bossonnens sont convoqués en Assemblée communale le **mardi 21 avril 2026 à 20h00 à la salle polyvalente de l'école, route de Vevey 31.**

- Ordre du jour :**
- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025 (ne sera pas lu)**
 - 2. Comptes 2025**
 - 2.1 Comptes de résultats
 - 2.2 Comptes d'investissements
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Rapport de la Commission financière
 - 2.6 Vote
 - 3. Investissement complémentaire 2026 : demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement des fenêtres des locaux du Scoubidou et de l'Administration communale à la Rue du Bourg-Neuf 10 et 12**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3 Vote
 - 4. Investissement complémentaire 2026 : demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des locaux communaux actuellement occupés par la crèche le Chat Botté à la Rue du Bourg-Neuf 14**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Vote
 - 5. Modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.3 Vote

- 6. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Rapport de la Commission financière
 - 6.3 Vote
- 7. Rapport d'activités du Conseil communal**
- 8. Divers**

Le Conseil communal

Le procès-verbal de la dernière Assemblée, les comptes 2025, le rapport de gestion, les statuts de l'ASSCOV, le règlement relatif à la taxe sur la plus-value, ainsi que le rapport d'activités du Conseil communal peuvent être consultés auprès du secrétariat durant les heures d'ouverture du bureau communal, 10 jours avant l'Assemblée, ainsi que sur le site Internet www.bossonnens.ch.